

*Reprise de l'ensemble des articles paru dans le **journal la Croix** en date du 15 janvier 1898, ayant trait à l'article d'Emile ZOLA : « j'accuse », paru le 13 janvier dans le **journal l'Aurore**.*

La Croix, Samedi 15 janvier 1898

Source Gallica BNF

SAMEDI 15 JANVIER, SAINT MAUR DIMANCHE 16, FETE DU SAINT NOM DE JÉSUS

Seconde édition

Page 1

LA JOURNÉE

PARIS, LE 14 JANVIER 1898

La séance d'hier à la Chambre a été très mouvementée. La publication de l'odieux factum de M. Zola avait surexcité tous les esprits.

M. Méline a annoncé que cet abominable écrit serait soumis à la justice.

M. le comte de Mun a demandé à interpeller le ministre de la Guerre. Et M. le général Billot, répondant à la noble et patriotique sommation du comte de Mun, « a flétri, au nom de l'armée, l'antipatriotique campagne qu'on mène contre elle. »

Cette interpellation, nécessaire, du comte de Mun, s'est terminée par un double ordre du jour, après que M. Méline eut posé, très nettement, la question de confiance.

L'ordre du jour de confiance a été voté par 299 voix contre 183.

L'ordre du jour complémentaire de MM. Marty et colonel Guérin, auquel, sur sa demande, a été joint celui de M. de Mun, « comptant que le gouvernement saura prendre les mesures pour mettre fin à la campagne entreprise contre l'honneur de l'armée », accepté par le gouvernement, a été voté par 289 voix contre 107.

Aujourd'hui, la Chambre reprend le budget. Elle discute celui des Postes et Télégraphes.

Hier les députés socialistes, aujourd'hui les journaux sectaires manifestent clairement qu'ils sont dans le complot Dreyfus.

L'opinion publique est très émue, non seulement à Paris, mais aussi dans les départements des manœuvres abominables des juifs et des protestants contre l'armée. De diverses grandes villes on nous signale des manifestations antijuives.

A Paris, l'agitation grandit parmi les étudiants ; il y a eu quelques petites émeutes.

BATTERIES DEMASQUEES

Avant tout, les conjurés du syndicat ventent continuer l'agitation : l'ignoble lettre écrite par M. Zola, au président de la République, n'avait qu'un but *provoquer des poursuites*.

Si névrose, si fou d'orgueil qu'on le connaisse, le triste romancier sait fort bien, ses patrons le savent mieux encore, que de pareils outrages ne peuvent atteindre l'armée, ni exercer la moindre influence sur l'esprit public confiant dans les chefs militaires.

Le calcul du syndicat se retournera contre lui : ainsi en est-il arrivé de toutes ses entreprises : il n'a pas le vent en poupe.

L'affaire Esterhazy a fait un piteux fiasco.

Scheurer-Kestner est sous le poids de la réprobation du Sénat.

Le procès en Cour d'assises dans lequel il place ses espérances actuelles, lui donnera la satisfaction de faire plaider, mais pour lui procurer ensuite la condamnation absolument inévitable du diffamateur Zola. Il ne se rencontrera pas douze jurés français pour se prêter aux calculs de la famille Dreyfus.

Ces spasmes, ces convulsions des conjurés nous montrent leur œuvre touchée à mort.

Quand les œuvres de ténèbres sont transpercées par un rayon de lumière et de vérité, c'en est fait d'elles.

Désormais la lumière est complète sur l'organisation du syndicat.

S'il restait une ombre, elle serait dissipée par la séance d'hier.

Nous avons vu se démasquer les batteries de réserve, et le groupe socialiste, en masse, faire diversion en faveur du syndicat.

Après les fermes déclarations du président du Conseil, après les protestations du ministre de la Guerre, une fois encore poussé à la tribune par la noble et énergique sommation du comte de Mun, l'accord était fait dans un sentiment d'unanime réprobation, quand M. Jaurès se précipite à la tribune.

Chaque mot souligné par les applaudissements d'une cinquantaine de membres de l'extrême-gauche, chaque mot porte une attaque contre l'armée !

Les-intérêts du syndicat ne sont point négligés la condamnation du traître devient une question « pleine de doutes », mais c'est incidemment : le gros de l'effort apparent du parti socialiste est dirigé contre l'indiscipline des généraux, contre le spectre d'une oligarchie militaire s'emparant du pouvoir.

Nous connaissons ce boniment destiné, en la circonstance, à masquer l'entrée en lice assez embarrassante dans une Chambre française, d'un groupe de députés dreyfussistes, plus ou moins honteux.

Il est en effet désagréable de se présenter aux électeurs avec une roue jaune dans le dos....

Quelle force occulte peut amener ces hommes à se résigner à pareille posture ? Est-ce la question d'argent ?

La question d'argent pour la presse, pour quelques individualités, oui ! rien n'est plus certain ! Mais pour tout un groupe parlementaire ? il faut chercher une autre cause, et la cause, c'est l'ordre donné par une autorité supérieure : Les puissants d'Israël, les rabbins, dont la main apparaît dans le complot, ne sont pas en situation d'imprimer par eux-mêmes une direction leur influence se manifeste par un intermédiaire, et l'intermédiaire est la Franc-Maçonnerie, dont le cri de ralliement, est « Guerre à l'armée ! »

C'est donc sur ce terrain que se portera la lutte aux prochaines élections, et nous devons remercier M. Jaurès d'avoir su préciser les choses à ce point.

La question est de savoir si étant donné l'état de l'Europe, la France peut ou non se passer d'une force militaire suffisante pour assurer l'intégrité de son territoire.

Si oui, si l'armée est inutile et dangereuse, la campagne menée par les socialistes, par M. Zola et par les juifs est excellente : il n'y a qu'à les laisser continuer : bientôt nous n'aurons plus de soldats pour obéir, de chefs pour commander, de patriotes pour démasquer les traîtres !

LE Paysan.

GAZETTE DU JOUR

PROPAGANDE EFFRÉNÉE

On nous signale de partout la propagande effrénée du Syndicat Dreyfus ; les brochures des sieurs Bernard-Lazare et Jacques Bahar inondent le pays et salissent toutes les boîtes aux lettres.

Il faudra ajouter une section à la ligue contre la licence.

La brochure de Jacques Bahar sort de l'imprimerie du « Petit Bénéfice ». Un joli bénéfice, sans doute.

Nous ne donnerons pas l'adresse, parce que M. Bérenger protesterait.

NOUVELLE MANOEUVRE

Nouveau scandale.

Il (le Syndicat) font circuler une pétition en faveur de Dreyfus ; elle est signée d'une centaine de noms en tête desquels l'inévitable Zola, vu des Kachlin, Gregh, Ruyssen, Rictus, Poë, de Lano, Halévy, Othon Giepp, Hérold, Tarbouriech, Herr, Aveller, Ray-Dureng, Lœvé ; Monod ils ont entremêlé ces noms de noms de malheureux Français égarés, presque tous universitaires ; ou est étonné d'y voir celui de M. Duclaux, directeur de l'Institut Pasteur, et celui d'un académicien qui signe Anatole France.

La France proteste.

SOUS TOUTES RÉSERVES

L'Événement annonce sous toutes réserves (et nous aussi), que M. Scheurer-Kestner, après sa veste d'hier, a écrit à l'empereur Guillaume pour lui demander à passer avec son titre de vice-président au Sénat allemand. Cette requête a toutes les chances d'être accueillie favorablement.

M. Joseph Reinach serait sur le point de se convertir au protestantisme.

M. Mathieu Dreyfus aurait reçu hier matin une lettre de félicitations de Bismarck.

CHEZ LE COMMISSAIRE

La *Libre Parole* raconte qu'un israélite. M. K.... ayant dit » Le général de Luxer est une crapule » fut giflé par M. D.....

M. K. alla déposer une plainte devant M. Beynaguet, commissaire spécial de la Bourse.

M. D. m'a frappé ! dit-il au magistrat. M. Beynaguet fit aussitôt mander à son bureau M. D. et il s'apprêta adresser procès-verbal contre lui.

Mais M. D.... lui expliqua la scène.

C'est bien, Monsieur, lui répondit le commissaire, en déchirant l'interrogatoire commencé. A votre place, j'en aurais fait autant.

ZOLA— SCHEURER— JAURES

J'espérais hier que nous en avions fini de l'affaire Dreyfus. Je me trompais.

Quand on a laissé les plantes parasites envahir un champ, en vain les arrache-t-on, en vain la terre qu'elles empoisonnent est-elle fouillée par la charrue, en vain sont-elles réduites en cendres. Il en reste toujours quelque germe d'étouffement pour les semences à bon grain.

On a laissé envahir la France par la Maçonnerie, que personnifie Zola ; par le protestantisme allié de la juiverie, que personnifie Scheurer-Kestner ; par le socialisme révolutionnaire, que personnifie Jaurès.

On a permis à Zola de railler nos croyances, d'outrager notre foi, de s'en prendre à notre Dieu même ; on lui a permis de corrompre la jeunesse par des récits immondes, de saper la famille et de nier la patrie. A l'heure précise où un soldat français, le capitaine Romani, traîtreusement, venait d'être jeté dans les prisons italiennes, il s'aplatissait servilement devant le roi Humbert et son ministre Crispi, auteur du forfait ! A peine s'en est-on ému.

On a permis au protestantisme de prendre la direction des affaires publiques pendant que la juiverie s'occupait à prendre l'or de la France. A peine prêtait-on attention à ce phénomène étrange d'une nation catholique, exploitée par une poignée de juifs, et gouvernée par une autre poignée de protestants.

On a fait plus que permettre au socialisme de pénétrer dans les masses, on l'y a introduit sous le couvert d'une politique de mensonge, appelée la politique de concentration.

Aujourd'hui que la Maçonnerie, le protestantisme, la juiverie et le socialisme coalisés se jugent de force à donner l'assaut à notre dernière forteresse, à l'armée, ils s'élancent contre elle avec une audace et une fureur sans pareilles.

On s'aperçoit alors de la faute commise.

Zola, flétri par tout ce qui reste de sain en France, est traduit en Cour d'assises pour y payer ses mensonges et ses calomnies.

Scheurer-Kestner est renversé de son siège de vice-président du Sénat comme fut renversé, quatre ans auparavant, son parent et ami Floquet, de son siège de président de la Chambre, l'un et l'autre pour cause d'indignité.

Jaurès est renié par ses anciens amis ; ses nouveaux doivent eux-mêmes le mépriser ; car récemment les socialistes allemands ont prouvé qu'eux, au moins, préféreraient la défense de leur pays au triomphe des doctrines ou de leurs passions internationalistes.

Zola est poursuivi, Scheurer renversé, Jaurès abandonné.

Trop tard !

Le mal est fait.

Le mal est fait, ainsi qu'il résulte du factum de cette jeunesse intellectuelle qui, sans principes et sans foi, s'est trouvée sans forces pour résister aux entraînements de Zola.

Page 2

Tous ces hommes ignorants de ce qui s'est passé au Conseil de guerre de 1894, n'en protestent pas moins contre la violation des formes juridiques de ce procès, et n'en demandent pas moins la révision.

Pourquoi la violation des formes juridiques ? Parce que Zola la dénonce. Pourquoi la révision du procès ?

Parce que Zola la veut.

Ils ne croient pas en Dieu ; mais ils croient en Zola.

Ne voit-on pas la contagion gagner, et est-il temps encore d'en arrêter les progrès incessants ?

Pour cela, il ne suffit pas de la force. Aux germes empoisonnés, il faut opposer les germes sains. Il faut enseigner la droite route aux esprits dévoyés. Il faut enfin relever les cœurs Vers Dieu, sans lequel la patrie et la famille perdent l'amour de leurs enfants.

J.B.

LES ETUDIANTS CONTRE ZOLA

L'association générale des étudiants adresse à M.Zola une lettre pour lui exprimer son douloureux étonnement de son attitude actuelle. Les étudiants déclarent qu'ils mettent au-dessus de tout soupçon l'armée qui est la plus noble expression de la patrie.

Hier, dans l'après-midi, les étudiants ont tenté une manifestation hostile contre le journal *L'Aurore*. Les gardiens de la paix ont plusieurs fois dispersé les manifestants qui ont parcouru le quartier latin en criant : « Conspuez Zola ! »

La manifestation de ce matin

Ce matin, à 10 heures, après avoir brûlé un gros fagot d'Aurore, rue Saint-Jacques, devant l'Ecole de droit, les étudiants, au nombre de 4 à 500, se sont rendus de la rue Saint-Jacques, par la, rue Soufflot, au boulevard Saint-Michel, en criant : Conspuez Zola ! Conspuez ! Mort aux juifs !

Un jeune humilie ayant crié : Vive Zola ! a été houspillé de telle façon qu'il a dû se réfugier au poste central où l'escortaient un fort groupe d'étudiants.

La police avait réussi à disperser une partie de cette manifestation. Cependant 150 d'entre ces étudiants ont réussi à traverser le pont, à franchir les Halles pour arriver rue du Croissant où ils ont été complètement dispersés.

MANIFESTATION ANTISEMITE A NANTES

Une manifestation s'est produite hier place Royale, devant les bureaux de la Société générale où sont affichées les dépêches Havas. Un monsieur lisant la lettre de M. Emile Zola au président de la République, S'écria que les juifs n'avaient pour défenseurs que des Allemands et des Italiens.

Deux Israélites ayant protesté furent hués. La foule les poursuivit en criant : *A bas les juifs ! Enlevez-les !* Les juifs prirent la fuite. De nombreux concitoyens ont reçu encore aujourd'hui de nouveaux placards tendant à démontrer l'innocence de Dreyfus. Une grande surexcitation règne contre les juifs.

Page 3

LES COMPLICES DE ZOLA

Cent sept disputés ont osé voter hier contre la flétrissure que M. le comte de Mun demandait à la Chambre d'infliger aux meneurs de l'infâme campagne entreprise contre l'armée.

Voici, d'après L'Officiel, leurs noms qui devraient être affichés dans toute la France.

MM. Babaud-Lacroze, Bastid (Adrien), Batiot (Georges), Baudin (Cher), Bizarelli, Blanc (Henri), (Haute-Loire), Bonard, Bourcy, Boyer (Antlac), Brunet.

Calvinhac, Carnaud, Carpentier-Risbourg, Charles-Dupuy, Charpentier. Chassaing, Chaulin-Servinière, Chautemps, Chauvière, Chauvin. Chavoix, Chevillon. Clament (Clément,), Corhet (Lucien), Coudreuse.

Darlan, Dejante. Delanne, Deluns-Montaud, Deproge, Desfarges, Deshayes, Deville (Gabriel), Dislau, Dron. Estournelles (d'), Faberot, Forcioli, Fornî, Franconie.

Garnier (Charente-Inférieure), Gasnier, Gendre, Genout-Prachée, Gérault-Richard, Gerville-Réache, Girault, Girodet, Goirand, Goujon (Julien) (Seine-Inférieure), Goussot, Grousset (Paschal); Groussier, Gruet (Charles), Guesde, Guignard, Hainsselin, hayez, Hubbard (Gustave), Hugues (Clovis) (Seine), Jaures, Jobez, Jourde, Jumel, La Batut (de), Labussière, Lachièze, Laville, Lebon (Maurice) (Seine-Inférieure), Le Coupand, Lopez, Lesage (Cher), Leteurtre, Leygues (Georges) (Lot-et-Garonne), Loup. Magnien, Marchegay, Maret (Henry), Mathé (Félix), Merlou, Millerand, Mirman, Noël, Odilon-Barrot, Pajot, Pelletin (Camille), Perrin, Pommeray (Léon), Pourteyron, Renault,-Morlière, Renou, Ricart (Henri) (Côte-d'Or), Rouh,

Rouanet, Sarrazin, Sauvanet, Sauzet (Marc), Sembat, Seyer (colonel), Sibille, Souhet, Thierry-Delanoue, Toussaint, Vaillant, Vaux (Pierre), Viviani. Walter.

Parmi ceux qui se sont abstenus, signalons Mm. Alesseur, Bachimont, Berteaux, Basly, Bazille, Boissy-d'Anglas, Bourgeois (Marné), Bourgeois (Jura), Edmond Caze, Crémieux, Chenavay, Cornudet, Jullien, Dubief, Dutreix, Genet Bérard (Rhône), isambert, Lacombe, Lagnel, de la Porte, Leveille, Lockroy, Malzac, Mesureur, Morlot, Mougeot, Pams, Pédebidou, Pochon, Poupin, Rabor, Rameau, Louis Ricard, le garde des sceaux du Cabinet Bourgeois, Sallis, Sarrien, Tiphaine, Trouillot, Viger. Villejean, Viral, Maurice Faure, Bérard, Clapot, Guyot-Dessaigne, Philipon, Vallé, Bienvenu Martin.

Notons encore parmi les abstentions celles de MM. Joseph Reinach et Wilson.

Page 4

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 13 janvier 1898

INTERPELLATION DE M. DE MUN

Discours de M. de Mun

M. le comte Albert de Mun. Messieurs, je n'ai que peu de mots à dire. Les paroles de M. le président du Conseil ont singulièrement simplifié ma tâche. Cependant, Il me paraît impossible que le document qui a été publié dans un journal du matin et qui constitue un outrage sanglant adressé aux généraux et aux officiers, membres des deux Conseils de guerre, ne reçoive pas ici, à la tribune, devant les représentants du pays, en face du pays lui-même qui nous regarde et nous écoute, la réponse qu'il mérite de M. le ministre de la Guerre, chef de l'armée et défenseur naturel de son honneur. (Très bien ! très bien !)

Je demande la permission à la Chambre de faire passer sous ses yeux. ...

Voix nombreuses. Non ! non !

M. Henri Lavertujon. - Ne lisez pas cela à la tribune.

M. Riotteau. - Ne faites pas à M. Zola l'honneur de la tribune.

M. de Mahy. - Ne portez pas ces horreurs à la tribune ! notre mépris suffit. L'ordre du jour qui sera voté et les poursuites judiciaires déjà ordonnées en feront justice. (Très bien ! très bien !)

M. le comte Albert de Mun. - Je comprends très bien le sentiment et les scrupules de la Chambre, et je les respecte mais je la prie de ne pas oublier ce que sont les accusations formulées dans cette lettre publique et qui s'adressent d'abord à M. le ministre de la Guerre lui-même.

A l'extrême-gauche. - C'est cela

M. le comte Albert de Mun. Après lui, au chef de l'état-major général et à ses officiers, et, avec eux, aux membres des deux Conseils de guerre ; je lui demande de ne pas oublier qu'on accuse ces hommes d'honneur, ces officiers, d'avoir sciemment caché la preuve de l'innocence d'un condamné et que ces accusations sont répandues de toutes parts, que hors de cette enceinte, on les lit partout dans les rues, dans les places publiques. ...

M. Dupuytren. Et à l'étranger.

M. le comte Albert de Mun. ... et que des affiches placardées sur les murs les recommandent à l'attention spéciale de tous les citoyens (Très bien ! très bien ! à droite.). Si la Chambre ne veut pas que la tribune leur fasse écho, il faut au moins qu'elle sache qu'on accuse les juges militaires dans l'exercice du plus redoutable et du plus sacré de leurs devoirs, d'avoir livré leur conscience à des ordres venus de haut, à des exigences ministérielles, à je ne sais quel esprit de caste et de coterie.

Il faut aussi que la Chambre sache que ces accusations si graves, qu'on dénonce à M. le président de la République, en lui disant que cette affaire sera la souillure de sa magistrature, c'est une campagne qui commence ! On le dit très haut et très nettement. Ainsi nous allons assister à la recrudescence de ces attaques inouïes dans lesquelles nous nous traînons depuis quatre mois.

A l'extrême-gauche. - C'est la faute du huis clos ! (Exclamations.)

M. le comte Albert de Mun. ...et cela au lendemain même du jour où s'est effondrée toute la campagne qu'on avait annoncée à si grand bruit. On s'était dit sûr de l'innocence du condamné et, avec cette parole qui supposait sans doute qu'on en avait une preuve, on a agité, troublé profondément le pays, jeté le doute et la suspicion sur l'honneur des officiers, ébranlé la confiance de la nation dans la direction de nos affaires militaires ; et, le moment venu de donner enfin cette preuve attendue, on a dit « Des preuves ? Nous n'en avons pas ! Des dossiers ? Nous n'en avons pas ; nous n'avons eu que des présomptions. »

Eh bien, je dis qu'en face de cette situation, il est impossible d'admettre qu'une campagne recommence et que nous puissions assister de nouveau à ce débordement d'attaques et d'accusations. Il faut en finir. Je compte que le gouvernement en prendra les moyens et en attendant, je demande à M. le ministre de la Guerre qui, déjà une fois est venu ici, avec son autorité de chef de l'armée, faire, en son âme et conscience, une déclaration qui aurait dû couper court à toute tentative de justification, je lui demande de venir encore une fois repousser, au nom de l'armée, les attaques dirigées contre lui, contre les généraux et contre les officiers dont il est ici le représentant et le porte-parole. (*Applaudissements répétés sur un grand nombre de bancs.*)

Réponse du ministre de la Guerre

M. le général Billot, ministre de la Guerre, remercie M. le comte de Mun de l'avoir appelé à cette tribune. (*Exclamations à gauche.*)

C'est la quatrième fois, dit-il, que je suis appelé à prendre la défense de la chose jugée.

Les injures et les outrages semblent renaître cherchant à mêler l'armée et la justice à de misérables compétitions politiques.

L'armée silencieuse et recueillie dédaigne ces outrages mais il est douloureux qu'en présence de l'Europe qui nous regarde, on voie jeter des diffamations sur les chefs appelés à la commander au jour du danger.

(*Vifs applaudissements. Rires ironiques à gauche.*)

C'est une campagne antipatriotique que l'on mène et que je flétris au nom de l'armée.

{Applaudissements. }

Discours de M. Jaurès

M. Jaurès. - C'est la seconde fois que l'intervention du ministre, au lieu d'être spontanée, se produit sur l'intervention de députés. (*Applaudissements à gauche.*)

Il est impossible aux républicains d'admettre que c'est dans la presse qu'est le principe de tout les troubles qui agitent le pays.

M. de Mun, dans une précédente séance, a dénoncé l'action occulte de l'argent.

Mais on ne parviendra pas à se plonger dans l'ombre les responsabilités encourues par les chefs de l'armée. (*Vives protestations au centre et à droite.*)

Ce n'est pas seulement le principe du huis clos qui a été la cause du trouble, mais encore les convictions dans lesquelles il a fonctionné.

Est-il vrai que des irrégularités de procédure ont été commises ? S'il y a ou un acte révolutionnaire pour la patrie, il fallait l'avouer hautement au lieu de le dissimuler comme un expédient honteux. On demande le secret et le mystère de ce douloureux procès de trahison, et, à certains moments, l'autorité militaire va colporter auprès des journaux tes mystères de la défense nationale.

Personne n'ignore l'inspiration des notes de *La Libre Parole*, de *L'Eclair* et d'autres journaux. (*Interruptions.*)

M. Alphonse Humbert. Pour *L'Eclair*, je le nie.

M. Jaurès. Un général est allé demander protection à Henri Rochefort. (*Dénégations.*)

Si dans cette démarche, il n'y avait aucune gravité, pourquoi a-t-on frappe ce général ? (*Bruit.*)

La vérité est, qu'à cette heure, il paraît plus facile au ministre de la Guerre de réprimer la presse qui dénonce les abus militaires.

Pour sortir de cette impasse, on veut tenter une diversion contre la presse. On est en train de livrer la République aux généraux. (*Applaudissements à gauche.*)

Réplique du ministre de la Guerre

M. le général Billot. M. Jaurès vient, en les aggravant, de renouveler une partie des attaques de M. Zola. *{Applaudissements.}*

M. Gérault-Richard, qui interrompt, est rappelé à l'ordre.

M. le général Billot. M. Jaurès a parlé d'anarchie militaire. Jamais les grands chefs militaires n'ont été plus respectueux de la loi et de la discipline. *(Applaudissements.)* Et quant à la République, le chef actuel de l'armée qui est un vieux républicain, a contribué à la fonder, en est le gardien fidèle.

M. Cavaignac

M. Cavaignac. Il y a dans les bancs des républicains et des républicains les plus progressistes, des hommes qui sont résolus à ne pas laisser parler de l'armée comme l'a fait M. Jaurès. *(Applaudissements.)*

Le salut de la patrie, aux heures terribles, dépendra du respect de millions de petits sujets à leurs chefs.

On est venu chercher à répandre la pensée qu'il y avait à la tête de l'armée des hommes capables de persister dans une erreur qu'ils auraient reconnue.

M. Jaurès. Ai-je besoin de rappeler à M. Cavaignac l'exemple donné par l'intendant Barattier.

M. Cavaignac. On profite de ce que les chefs de l'armée ne peuvent parler pour les accuser. *(Applaudissements.)*

Cela dit, je me retourne vers le gouvernement et l'invite à rechercher qui est responsable de la persistance de la campagne.

Devant le spectacle de ses faiblesses et de ses hésitations, on a le droit de se demander, si dès la première heure, on a fait ce qu'on devait faire.

D'un seul mot, M. le ministre, avec une parole nette et claire, pouvait arrêter l'affaire à ses débuts. *(Applaudissements.)*

Le ministre a, entre les mains, un document. Pourquoi ne l'a-t-il pas apporté ?

Quand la parade d'exécution de Dreyfus a eu lieu, un officier, qui était chargé d'y assister, a recueilli de la bouche de Dreyfus les paroles suivantes « Si j'ai livré des documents, c'était dans l'espoir de voir m'en livrer d'autres ».

L'officier a rapporté ces paroles au ministre

Il reste de ce témoignage un document écrit Pourquoi le ministre ne l'a-t-il pas apporté ?

Comment se fait-il qu'alors qu'il avait été saisi de pièces qui paraissaient incriminer le commandant Esterhazy, il les ait jugées insignifiantes, sauf à s'en servir sur l'invitation d'un journal ?

L'orateur termine en déposant un ordre du jour.

M. Méline

M. Méline, président du Conseil, s'étonne que M. Cavaignac reproche au gouvernement d'avoir entretenu l'agitation en gardant le silence sur des faits qui auraient suffi à éclairer l'opinion publique.

Mais si le gouvernement avait agi, comme le disait M. Cavaignac, il aurait ouvert la voie à la révision du procès.

Le gouvernement est resté dans son rôle, et si M. Cavaignac avait été au gouvernement, il n'aurait pas agi autrement. *(Applaudissements.)*

Le vote

M. le président donne lecture de plusieurs ordres du jour.

La priorité est demandée pour l'ordre du jour de M. Cavaignac, ainsi conçu.

La Chambre regrettant les hésitations du gouvernement en présence des tentatives faites pour porter atteinte à l'autorité de la chose jugée, passe à l'ordre du jour.

M. Méline. Le Cabinet a besoin, pour rester aux affaires, de la confiance de la Chambre.

Si la Chambre pense qu'il n'a pas fait son devoir, ou qu'il soit la cause de l'agitation, elle n'a qu'à le dire et il saura ce qui lui restera à faire. *(Applaudissements.)*

M. Jaurès. Il s'agit-là d'un calcul d'habileté destiné à empêcher de faire voter la Chambre sur un témoignage explicite de confiance que celle-ci n'accorderait pas.

L'ordre du jour de M. Cavaignac est repoussé par 299 voix contre 183.

L'ordre du jour de M. de Mun est ainsi conçu « La Chambre comptant, que le gouvernement saura prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à la campagne entreprise contre l'honneur de l'armée, passe à l'ordre du jour. »

M. Méline. Après les déclarations de M. Jaurès, le gouvernement est obligé d'accepter l'ordre du jour de MM. Marty et colonel Guérin, ainsi conçu : « La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. » M. de Mun demande que son ordre du jour soit réuni à celui de MM. Marty et colonel Guérin.

Le colonel Guérin accepte.

On demande la division.

La première partie « La Chambre approuvant la déclaration du gouvernement » est adoptée par 294 voix contre 128.

La seconde partie qui comprend l'ordre du jour de M. de Mun est adopté par 239 voix contre 107.

L'ensemble de l'ordre du jour est adopté par 292 voix contre 115 (*Applaudissements*). La séance est levée à 6 h. 1/2.